



Doc. 14964
01 octobre 2019

Dialogue postsuivi avec la Macédoine du Nord

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 19.5, insérer le paragraphe suivant:

«à veiller à ce que l'on réponde aux besoins éducatifs et culturels de groupes ethniques comme les Macédoniens, les Albanais, les Turcs et d'autres;»

Note explicative

Les besoins éducatifs et culturels des groupes ethniques ont de l'importance et méritent d'être soulignés dans la résolution.

Déposé par:

KOÇ Haluk, Turquie, SOC
ALTUNYALDIZ Ziya, Turquie, NI
KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, NI
SIRAKAYA Zafer, Turquie, NI
YILDIZ Zeynep, Turquie, NI

1. 2019 - Quatrième partie de session

